

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 230403-04)**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois et le trois du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Pierre DAGOIS, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Fabienne LAUTIER-ROY, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Laurent BRIAULT, Alexandra BOUR, Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Sophie DUFLET ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Jeanne DUBOIS ayant donné pouvoir à Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

OBJET

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que Monsieur le Maire pour présider au vote des comptes administratifs,

Vu l'article L.2121-31 du CGCT relatif à l'adoption des comptes administratifs,

Délibérant que le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif 2020, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur le Maire présente les éléments suivants :

I – Section fonctionnement

a) les dépenses de fonctionnement

Chap	Libellé	Budget 2022	CA 2022	% de consommation
011	Charges à carac. général	3 227 420	3 140 873	97,3 %
012	Charges de perso et frais assimilés	5 630 000	5 629 669	100 %
014	Atténuation de produits	155 090	155 056	99,9 %
65	Autres charges de gestion courante	827 000	820 865	99,2 %

66	Charges financières	178 000	177 967	99,9 %
67	Charges exceptionnelles	20 166	12 667	62,8 %
68	Dotations aux provisions	10 000	6 218	62,2 %
Total dépenses réelles de fonctionnement		10 047 676	9 943 315	98,9 %
023	Virement à la section investi.	4 692 000	NA	NS
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	701 000	487 234	NS
Total dépenses de fonctionnement		15 440 676	10 430 549	NS

Les dépenses de fonctionnement atteignent 10 431 K€ dont 9 943 K€ de dépenses réelles de fonctionnement (98,9 % de consommation de crédits) .

- Le chapitre 011 enregistre les achats de marchandises, énergies, prestations. Ce chapitre correspond à 31,6 % de nos dépenses réelles de fonctionnements.
Les principaux postes sont :
 - les denrées alimentaires pour la cantine 409 K€
 - les prestations de nettoyage des plages et de traitement des déchets 302 K€
 - les frais d'eau et énergie 313 K€
 - les prestations diverses (dont nettoyage des bâtiments) 289 K€
 - les animations culturelles (fêtes et cérémonie) 226 K€.
- Le chapitre 012 des frais de personnel correspond à 56,6 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. La mairie comptait au 31/12/2022, 132 agents. Le pôle Enfance / Jeunesse et le pôle Cadre de Vie représentent 71 % des effectifs (42 % pour l'Enfance / Jeunesse et 29 % pour les agents du Cadre de Vie).
- Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante intègre les subventions (notamment la subvention au CCAS pour 182 K€, et la subvention à la crèche Tinka pour 135 K€) et les participations aux différents syndicats (les plus importants étant Territoire d'Énergie et le Syndicat des Mobilités).
Ce chapitre représente 8,3 % de nos dépenses réelles.
- Les autres chapitres dont les frais financiers représentent moins de 5 %

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement terminent à 16 128 K€ dont 13 023 K€ de recettes réelles (105,5 % de nos prévisions budgétaires).

Chap	Libellé	Budget 2022	CA 2022	% de consommation
013	Atténuation de charges	20 000	28 010	140 %
70	Produits des services, dom.,ventes	1 785 000	1 814 945	101,7 %
73-731	Impôts et taxes	9 006 147	9 599 241	106,6 %
74	Dotation & participations	1 061 644	1 079 663	101,7 %
75	Autres charges gestion courante	455 000	494 996	108,8 %
76	Produits financiers	29	33	113,8 %
77	Produits exceptionnels	6 000	1 000	16,7 %

78	Reprises de provisions	-	5 207	NA
Total recettes réelles de fonctionnement		12 333 820	13 023 095	105,5 %
042	Op. d'ordre transfert entre sections	80 000	77 733	NS
002	Excédents antérieurs reportés	3 026 856	3 026 856	NS
Total recettes de fonctionnement		15 440 676	16 127 685	NS

- Le chapitre 70 enregistre les recettes des services et du domaine. Il correspond à 13,9 % de nos recettes réelles de fonctionnement (RRF).
Les recettes principales sont composées :
 - des encaissements des cantines et des prestations d'accueil loisirs pour 526 K€
 - des produits liés au stationnement (FPS & horodateur) pour 665 K€
 - des facturations des repas à nos partenaires (Ehpad Ramuntcho, Ikastola, crèche Ttinka) pour 319 K€
 - des mises à disposition (SIAZIM) pour 152 K€
 - des redevances du domaine public (dont les écoles de surf, terrasses) pour 87 K€
 - des droits de place des marchés pour 33 K€
 - les autres recettes notamment les publicités sur Bidart Infos pour 32 K€
- Le chapitre 73 des impôts et taxes a été plus dynamique que nos prévisions, pour atteindre 9 599 K€ (73,7 % des RRF). Cela s'explique notamment du fait :
 - des impôts locaux 5 352 K€ (alors que nous avons prévu 5 117 K€)
 - des droits de mutations 1 336 K€ (prévisions 1 100 K€)
 - de la taxe de séjour 634 K€ (prévisions 550 K€).
- Le chapitre 74 des dotations se clôture à 1 080 K€, conformément à nos estimations.
- Le chapitre 75 avec les loyers se situe à 495 K€.

La section fonctionnement affiche donc une capacité d'autofinancement (recettes réelles – dépenses réelles) de 3 080 K€, et le résultat de la section (en tenant compte des écritures d'ordre et du report du résultat) se solde par un excédent de 5 697 K€.

II – Section Investissement

a) Les dépenses d'investissement

Chap	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Restes à réaliser 2022	% de conso.
20	Immob incorp.	459 938	235 598	132 183	79,8 %
204	Sub. d'équipements	-	-	-	-
21	Immob Corp.	1 155 665	464 978	533 771	86,4 %
23	Immob en cours	5 442 032	2 649 273	865 299	64,6 %
Total dépenses d'équipement		7 057 635	3 349 849	1 531 253	69,1 %
16	Emprunts	920 000	914 941	-	99,5 %
26	Immb financières	500	500	-	100 %
27	Autre immob. finan	180 000	175 356	-	97,4 %
Total dépenses réelles d'invest		8 158 135	4 440 646	1 531 253	73,2 %

001	Déficit d'inves reporté	116 397			NS
040	Op ordre transfert section	80 000	77 733	-	NS
043	Op ordre patrimonial	130 000	18 390	-	NS
45	Op pour compte de tiers	25 886	23 321	2 565	NS
Total dépenses d'investissement		8 510 418	4 560 090	1 533 818	NS

Les dépenses d'investissement sont composées essentiellement par les dépenses d'équipement. Ces dernières sont détaillées ci-dessous :

- Gidalekua : 849 K€ ;
- Mobilités actives : 567 K€ ;
- Politique de stationnement : 396 K€
- Aménagement du secteur Eglise / 3 Couronnes (hors portage foncier) : 362 K€
- Aménagement vallée Uhabia : 212 K€
- Renaturation plage du Centre : 142 K€
- Extension Beheria : 193 K€
- Travaux sur patrimoine bâti : 1 288 K€ dont la Mairie, le Grand Fronton, le bâtiment CCAS/Crèche
- Travaux de voiries : 404 K€
- Autres travaux sur patrimoine extérieur : 127 K€ (sur le littoral, l'éclairage public par exemple).
- Matériels, mobiliers, logiciels : 341 K€ (véhicules, matériels pour la cantine, matériels et logiciels informatiques notamment).

Les dépenses financières composant les dépenses réelles d'investissement (avec les dépenses d'équipement) comprennent :

- le remboursement des emprunts pour 915 K€ ; à noter que notre encours de dette se situe au 31/12/2022 à 6 662 K€).
- le portage foncier pour 175 K€.

b) Les recettes d'investissement

Chap	Libellé	Budget 2022	CA 2022	Restes à réaliser 2022	% de conso.
024	Prod. Cession des immob	4 000	-	-	-
10	Dotation dons réserves	1 777 675	1 905 318	-	107,2 %
13	Subventions	1 197 868	104 193	1 259 966	113,9 %
16	Empunts	-	-	-	
Total recettes réelles d'invest		2 979 543	2 009 511	1 259 966	109,7 %
040	Op ordre transf entre sect	701 000	487 324	-	NS
041	Op ordre patrimonial	130 000	18 390	-	NS
021	Virement section fonct.	4 692 000	-	-	NS
45	Op pour compte de tiers	7 875	1 125	7 875	NS
Total recettes d'invest		8 510 418	2 516 260	1 267 841	NS

Les recettes d'investissement enregistrent :

- le FCTVA (chapitre 10) pour 286 K€
- les taxes d'urbanismes (chapitre 10) pour 474 K€
- du mécénat (chapitre 10) pour 52 K€
- la mise en réserve du résultat 2021 (chapitre 10) 1 094 K€
- les subventions dont une partie seront encaissées en 2023 pour 1 364 K€ (dont 1260 K€ en reste à réaliser).

Compte tenu de ces éléments la commune termine l'exercice avec un résultat de fonctionnement de 5 697 K€ et une capacité d'autofinancement de 3 080 K€, portant le ratio de désendettement à 2,2 années.

Après avoir désigné un Président, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le compte administratif 2022 de la commune.

2 abstentions : Jeanne DUBOIS et Michel LAMARQUE

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *12.04.2023*
et publication ou notification du *13.04.2023*

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

